

Règle 42

Lien (Renvois)

>Avis (4)

Avis No. 12-0225 — Avis sur les règles – Avis d'approbation / de mise en œuvre — Modèle de relation client-conseiller – Reconduction de la date de mise en œuvre des exigences plus rigoureuses concernant l'évaluation de la convenance prévues à l'article 1 de la Règle 1300 des courtiers membres de l'OCRCVM (le 19 juillet 2012)

Avis No. 12-0109 — Avis sur les règles – Note d'orientation — Connaissance du client et convenance au client - Orientation (le 26 mars 2012)

Avis No. 12-0108 — Avis sur les règles – Note d'orientation — Modèle de relation client-conseiller - Orientation (le 26 mars 2012)

Avis No. 12-0107 — Avis sur les règles – Avis d'approbation / de mise en œuvre — Modèle de relation client-conseiller – Mise en œuvre (le 26 mars 2012)